Juin 2019 - n°81

Bassan infos

Bulletin municipal d'information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr



Aire de lavage et remplissage des machines agricoles en service

Grand Rue et Chemin neuf ouvertes à la circulation

Sommaire

EDITO p. 3
CONSEIL MUNICIPAL p. 4 à 9

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 10 à 13
Nouveau, Numéros utiles
Ecole participative et active
Bel Olivier !
Snack Tyzoly
Stérilisation des chats
Aire de jeux Crès
Canicule
Nouveau pharmacien
Vitesse, stationnement et sécurité

DÉVELOPPEMENT DURABLE p. 14
Chauves-souris
Journée propreté

CABM p. 15
ASSOCIATIONS p. 16 à 17

BASSAN EN IMAGES p. 18 à 19

LES RENDEZ-VOUS p. 20

Une pointe de rêve
Coiffure mixte
Lundi : 14H - 19H
Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H
Jeudi : 13H - 20H30
Vendredi et Samedi : 9H - 19H
Sur RDV
5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN
09 82 27 89 80

INFIRMIER LIBERAL
Brice JIMENEZ
34290 Bassan
06 73 60 62 03

Joëlle TARRAGO
Psychologue clinicienne
13 avenue de Béziers
34290 BASSAN
Tél. 06 24 70 49 48
joelle.tarrago@laposte.net

@.I.D.N.
INFORMATIQUE - INTERNET
DEPANNAGE, ASSISTANCE A DOMICILE
INSTALLATION INTERNET ET TV ADSL - CREATION DE SITES INTERNET
paul.candela@aidn.net
06 29 75 75 42
Secteur Ouest Hérault - 30 kms autour de BEZIERS
N° siret 487 627 176 00026

MONIQUE CHENUT
KINÉSITHÉRAPEUTE
4 Place du Château, 34290, Bassan
Tel : 04 67 36 31 41

Alexandra Marplay
Nouvelle Infirmière libérale sur le village de Bassan depuis le 01/01/2019 suite au départ en retraite de Mme Geneviève Raissiguier
Pour tous vos soins infirmière
06.67.31.20.34

Directeur de la publication : Alain BIOLA, Maire. Rédaction et composition : Alain BIOLA, Didier AMADOR.
Création graphique : Agence de publicité Origin'elles - Villeneuve Les Béziers - 06 25 68 58 41

Edito



Bassan est un village où le bien vivre ensemble a toujours été l'objectif principal des équipes municipales qui se sont succédées ces dernières années en faisant toujours le maximum pour qu'au travers de l'intérêt général, chacun d'entre nous trouve son bonheur.
C'est toujours notre seul objectif même si la réalisation de certains chantiers occasionne des désagréments ou des mécontentements. C'est le modeste prix à payer pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Pour rester fidèle aux engagements pris en début de mandat, nous vous présentons une nouvelle fois un budget 2019 équilibré sans toucher à la fiscalité donc encore une année sans augmentation des taux d'impositions.

Un budget avec un fonctionnement rigoureusement maitrisé tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants de la commune malgré une conjoncture actuelle toujours plus compliquée et contraignante.
En matière d'investissements, même si cela devient de plus en plus compliqué, nous avons mobilisé des subventions de partenaires institutionnels tels que la Communauté d'Agglomération, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe pour diminuer le coût des investissements et le recours à l'emprunt.

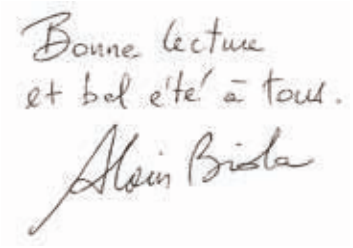
Nous arrivons enfin au terme de deux gros chantiers dont celui de la requalification de la Grand Rue et du Chemin Neuf après plus d'un an et demi de travaux très perturbants pour les usagers du centre village.
Durant cette période, nous avons pu nous habituer au nouveau sens de circulation. Pour affiner cette nouvelle organisation, quelques aménagements seront encore nécessaires et nous nous excusons par avance des désagréments que cela pourra occasionner.

Le deuxième chantier arrivant à son terme, peu dérangeant mais tellement attendu par nos vignerons, est celui de la construction de l'aire de lavage et de remplissage des machines agricoles. Après, là aussi un an et demi d'attente, cet équipement vient d'être mis en service pour maitriser et limiter les pollutions liées à l'exploitation de nos vignes.

Parmi les projets qui seront engagés en 2019, la chronologie sera un peu bousculée, pour donner la priorité au lancement du projet de construction d'un restaurant scolaire. En effet, cela est devenu nécessaire et indispensable compte tenu du nombre d'enfants qui déjeunent tous les jours à l'école et de l'exigüité et du manque de fonctionnalité du restaurant actuel.
Le cœur historique (tour de l'église et ses abords) attendra un peu même si la plupart des financements sont déjà acquis (Agglo, Région). Seule les façades et les menuiseries de la maison « Ben Said » seront réalisées.

Les grands chantiers de réseaux qui ont traversé soit le village, soit la campagne environnante, sont terminés en particulier celui du déploiement de la conduite d'irrigation BRL. Certaines voiries et surtout les chemins ruraux en ont beaucoup souffert. Bon nombre de ces chemins ont déjà été remis en état, mais il reste encore beaucoup à faire, ce sera fait mais en le lissant dans le temps car les travaux de voirie sont de loin les plus lourds et onéreux à assumer. En complément de ce qui a déjà été fait, le plus gros « morceau » de 2019 sera le chemin de Cassan qui dessert l'aire de lavage et remplissage des machines agricoles.
Le calvaire qui trône au carrefour du cimetière sera déplacé de quelques mètres pour faciliter la circulation et surtout la giration et le croisement sur cette zone là.

Les contraintes et obligations sont nombreuses pour permettre à notre village de bien fonctionner en maintenant une bonne qualité de vie. C'est un gros travail de tous les jours. Nous nous y employons.



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JANVIER 2019

AIRE DE LAVAGE DES MACHINES AGRICOLES
Vote du Budget
Les crédits pour la construction de l'aire de lavage sont inscrits sur le budget principal de la Commune, ainsi que les emprunts nécessaires au financement des travaux et notamment le prêt relais FCTVA.
Une fois les travaux terminés et le prêt relais FCTVA remboursé (en 2020), les biens facturés au sein du budget principal de rattachement de la collectivité seront refacturés au budget M4 de l'aire de lavage ainsi que les emprunts.
De fait pour les exercices comptables 2019 et 2020, le vote du budget annexe de l'aire de lavage ne concerne que la section de fonctionnement.

DÉPENSES		RECETTES	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :	6 630 €	PRODUITS D'EXPLOITATION :	6 630 €
Détails :		**Détails :**	
Eau :	**3 000 €**		
EDF :	**700 €**	**Facturation Eau :**	**2 400 €**
Location benne :	**1 400 €**		
Maintenance :	**400 €**	**Participation Machines à vendanger :**	**1 740 €**
Indemnité Régisseur :	**110 €**		
Télécommunications :	**400 €**	**Participation Pulvérisateurs :**	**2 490 €**
Divers :	**620 €**		
TOTAL DEPENSES	**6 630 €**	**TOTAL RECETTES**	**6 630€**

Approbation à l'unanimité des membres présents du budget de l'aire de lavages des machines agricoles.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
Demandes de subvention pour le financement du projet
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la demandes de subvention pour le financement de la construction d'un restaurant scolaire à la CABM dans le cadre du Fonds de concours à l'Aménagement et à l'Equipement des Communes (FAEC), ce projet répondant aux critères rendant un projet éligible.

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
21 FÉVRIER 2019

FINANCES
Ligne de Trésorerie pour le financement des travaux de l'Aire de lavage avant le versement de la Subvention
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de ligne de trésorerie proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 200 000 €.
Cette ligne de trésorerie sur 1 an servira à financer les travaux de l'aire de lavage des machines agricoles dans l'attente du versement de la subvention accordée à la commune pour ce projet d'un montant de 357 000.00 € qui ne sera versée qu'une fois les travaux terminés et les contrôles des organismes financeurs (Département, Agence de l'Eau, Région pour les fonds européens) réalisés.
Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire

MARCHES PUBLICS
Acte d'engagement avec URBAN PROJECT pour le Bilan du PLU
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21 novembre 2018 confiant au Cabinet URBAN PROJECT la procédure d'évaluation du PLU.
Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante les honoraires du cabinet URBAN PROJECT pour cette mission qui s'élève à la somme de 2 080.00 € H.T soit 2 496.00 € T.T.C.
Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

Acte d'engagement avec URBAN PROJECT pour la modification simplifiée du PLU
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

que pour la réalisation du projet de restaurant scolaire dans l'enceinte de L'Ecole, le règlement du PLU doit être modifié pour permettre une construction en limite de propriété.
La Commune doit engager une procédure de modification simplifiée du PLU pour modifier le règlement.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de faire appel au cabinet URBAN PROJECT pour cette mission. Il présente le devis détaillé du cabinet qui s'élève à 5 600.00 € H.T soit 6 720.00 € TTC.
Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS

Subvention Course des Demains

Approbation à l'unanimité des membres présents de la reconduction de la subvention pour le Course des Demains à hauteur de 250.00 €

Subvention Association les Lieux du Liens :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la subvention accordée à l'Association « les Lieux du Liens » pour l'année scolaire 2017-2018 d'un montant de 2000.00€ lors de la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2018.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de poursuivre cette action. Il présente à l'Assemblée Délibérante le projet d'atelier péri-scolaire 2018/2019 de l'Association « Les lieux du Lien » ainsi que son budget prévisionnel.
L'Association sollicite une participation de 2 000.00 € à la Commune de BASSAN.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de verser cette participation sous la forme d'une subvention.
Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MARS 2019

FINANCES

Approbation du Compte de gestion du Percepteur

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte de gestion du percepteur.

Approbation du Compte Administratif

Après la présentation par Monsieur Didier AMADOR, Adjoint aux finances du compte administratif de la Commune, et le retrait de Monsieur le Maire, il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation des Résultats de l'exercice 2018

Suite au résultat de fonctionnement de 2018 de 385 691.88€ et du résultat antérieur reporté de 176 226.33€, il a été décidé, à l'unanimité d'affecter 358 302.12€ pour équilibrer la section d'investissement et 203 616.09 € en section de fonctionnement. Approbation à l'unanimité des membres présents

MARCHES PUBLICS

MAPA N° 01-2019 : Entretien des Espaces Verts et Paysagers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Marché d'entretien des espaces verts et paysagers de la Commune de BASSAN, le service responsable des marchés publics en collaboration avec les services techniques a élaboré le dossier de consultation des entreprises pour les trois lots du marché passé en procédure adaptée.

Conformément au code des marchés publics en vigueur, une publicité a été faite au bulletin officiel des annonces des Marchés Publics (annonce N° 19-6138) et sur le site AWS Profil acheteur le 14 Janvier 2019.
La date limite de dépôt des offres sur le portail AWS était fixée au 11 février 2019 à 12 heures.
La commune a reçu pour
Le lot N° 1 : Entretien de la pelouse du stade municipal : 3 offres
Le lot N° 2 : Entretien des espaces verts et des bassins de rétention : 3 offres
Le lot N° 3 : Fauchage des accotements et des fossés communaux : 4 offres

Le lot N°1 : Entretien de la Pelouse du stade municipal

C'est l'entreprise SUD PAYSAGES (Thézan-les-Béziers 34) qui a été retenue pour un montant total du détail quantitatif estimatif du marché HT de : 9 660.00 €

Le lot N° 2 : Entretien des espaces verts et bassins de rétention des lotissements

C'est l'entreprise SUD PAYSAGES (Thézan-les-Béziers 34) qui a été retenue pour un montant total du détail quantitatif estimatif du marché HT de : 18 215.00 €

Le lot N° 3 : Fauchages des fossés et accotements des voiries communales

C'est l'entreprise Laurent BAUTISTA (Corneilhan 34) qui a été retenue pour un montant forfaitaire du marché HT de : 4 324.00 € HT
Montant total dû : 644.60 € H.T

Les membres présents approuvent à l'unanimité le choix des entreprises et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces du marché.

Marché des assurances : Choix d'un assistant pour la réalisation d'une consultation d'assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

de la réalisation d'une consultation Assurance pour la Commune de BASSAN.
Compte tenu de la complexité du dossier, Monsieur le Maire propose de recourir aux services d'un assistant en maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation de cette consultation dans les meilleures conditions.
Il présente à l'Assemblée délibérante les propositions Monsieur André CRESPO incluant :
- L'examen des contrats en cours et l'étude des besoins
- La constitution du dossier de consultation
- Le contrôle des contrats avant signature
- La formation aux contrats souscrits
Pour un montant des honoraires HT de : 2 700.00€ (TVA non applicable, article 293 B du CGI)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de choisir Monsieur André CRESPO pour la mission d'assistant en maîtrise d'ouvrage pour la consultation assurance de la Commune.

Les membres présents approuvent à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché.

Convention d'Assistance juridique avec le cabinet d'avocat CGCB :
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante sa décision de souscrire une convention d'assistance juridique (délibération du 14/12/2017), afin d'être accompagné au quotidien dans le traitement de toutes les questions juridiques, la rédaction des actes, la conduite des procédures administratives et judiciaires et la représentation devant les juridictions dans le contentieux.
Monsieur le Maire propose que la commune souscrive une convention d'assistance juridique avec un cabinet d'avocats conformément aux dispositions de la loi N° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée.

Il propose à l'Assemblée la convention proposée par la SCP CGCB et Associés, société d'avocats au Barreau de Montpellier.
La convention prévoit une mission d'assistance juridique dans les domaines relevant du droit public pour une durée de un an.
Cette mission se décomposera en :
- Assistance juridique expresse
- Assistance juridique
- Assistance au contentieux
Un tarif est fixé pour chaque type d'assistance.
Le montant total de la rémunération du cabinet CGCB&Associés ne pourra dépasser 24 500 € H.T.
La rémunération s'effectuera pour chacune des prestations demandées par la Commune sans aucune obligation quant à un nombre de prestations minimum à effectuer.
Les membres présents approuvent à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et l'autorisant à signer la convention pour un an à compter du 15-12-2018.

Publications des Marchés Publics 2018 :
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 107 du décret N° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les acheteurs doivent publier durant le 1er trimestre de chaque année, la liste des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT conclus l'année précédente.
Le support de publication reste au choix de la collectivité.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante, le tableau des marchés publics conclus en 2018 classés par tranche de 20 000 euros à 90 000 € HT et de 90 000 € HT au seuil de procédures formalisées puis par catégorie : marchés de travaux et de fournitures et de services.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'afficher ce tableau sur les panneaux officiels et de le diffuser dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site SYNAPSE ENTREPRISES comme en 2018.
Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire

RESSOURCES HUMAINES
Approbation du Document Unique
Considérant l'avis favorable du CT/CHSCT en date du 12/02/2019
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération ;
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

URBANISME
1 – Approbation de la modification N° 3 du dossier de réalisation de la ZAC :
Monsieur le Maire présente les modifications du dossier de réalisation de la ZAC dont la 2ème modification a été approuvée en Conseil Municipal le 18-07-2016.
Le programme des équipements publics évolue de la manière suivante :
- Mise à jour du programme des équipements publics pour le secteur Nord « Les Martines »
- Mise à jour du phasage sur la partie sud « Les Traïsors » 4 à 5 phases jusqu'en 2026
- Modification du programme des équipements publics pour le secteur Sud « Les Traïsors » : la disparition de l'opération de logements collectifs

R+2 induit la suppression du projet de placette cohérent au regard la densité de l'opération. L'aménagement général du quartier est revu en rééquilibrant la section des voiries et en reportant les long des axes structurants les espaces verts initialement prévus sur la placette.
Les modalités prévisionnelles de financement restent inchangées (montants et échéanciers)
Le complément à l'étude d'impacts est repris pour tenir compte du dossier loi sur l'eau sur la partie sud.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications du dossier de réalisation de la ZAC et autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération conformément aux articles R 311-9 et R 311-5 du code de l'urbanisme.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 AVRIL 2019

CABM

Rapport de la Chambre régionales des comptes sur les comptes et la gestion de la CABM au titre des exercices 2011 et suivants :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la CABM.
Ce rapport porte essentiellement sur la compétence ordures ménagères transférée à la CABM en 2012.
Il a donné lecture des réponses de M. Raymond COUDERC et Frédéric LACAS aux observations du rapport de la Cour Régionale des comptes.
Cette présentation s'est poursuivie par un débat au sein du Conseil Municipal.
Aux vues des observations de la Cour Régionale des Comptes et des réponses apportées par les deux présidents de la CABM (M. Raymond COUDERC et M. Frédéric LACAS) les membres du Conseil Municipal n'ont pas formulés d'observations supplémentaires.

FINANCES

Vote des taux d'imposition
Approbation à l'unanimité des membres présents du maintien des taux d'imposition de 2018 en 2019 pour les trois taxes pour un produit attendu de 695 448 €
- Taxe d'habitation : 13.62 %
- Taxe foncière : 19.21 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 63.75 %

Vote des subventions
Approbation à l'unanimité des membres présents du vote des subventions versées aux associations communales, intercommunales, scolaires et caritives (voir tableau en annexe)

Vote du Budget Primitif 2019 :
Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants :
Vu la Délibération du Conseil Municipal du 10 Janvier 2019 votant les restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2018 ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal du 14 mars 2019 approuvant le Compte Administratif 2018 et affectant les résultats ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le Budget primitif 2019 de la Commune de BASSAN arrêté en dépenses et en recettes à savoir :

Section de Fonctionnement :
- Dépenses : 1 736 262.09 €
- Recettes : 1 736 262.09 €

Section d'Investissement :
- Dépenses : 1 968 645.09 € dont 1 100 983.00 € de restes à réaliser
- Recettes : 1 968 645.09 € dont 376 000.00 € de restes à réaliser

La note explicative sur la Budget primitif 2019 (article L 2313-1 du CGCL) ainsi que les détails de la section de fonctionnement et d'investissement ayant été présentés et approuvés par le Conseil, cette dernière est consultable sur le site internet de la commune (www.bassan.fr)

PROJETS

Construction d'un restaurant scolaire : approbation de la mission APS de l'architecte Isabelle CALVET-CHARRET
Monsieur rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 12 décembre 2018 approuvant les honoraires de l'esquisse du projet de cantine scolaire présentés par l'architecte Isabelle CALVET-CHARET, afin de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Département.
Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 10 janvier 2019 sollicitant une subvention auprès de la CABM dans le cadre du FAEC pour ce projet.
Le dossier de demande de subvention dans le cadre du FAEC étant beaucoup plus détaillé avec une présentation en power point en bureau des élus, il est nécessaire d'avoir une étude plus complète de présentation du projet.
Il propose à l'Assemblée Délibérant d'approuver les honoraires d'avant-projet sommaire de l'architecte Isabelle CALVET-CHARET pour un montant de 6451.25 € H.T soit 7 741.50 € T.T.C afin de préparer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FAEC.
Ce dossier doit être transmis au service dans sa version définitive en juin 2019 pour être présenté en Conseil Communautaire en octobre 2019.
Approbation à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire

Demande d'aide au Département dans la cadre du FAIC pour la rénovation de la toiture de plusieurs bâtiments communaux
Approbation à l'unanimité des membres présents de la demande dans le cadre du FAIC au Département pour la rénovation de la toiture de la Halle aux Sports, de la maison sis 12 rue des remparts et du Préau de l'Ecole.
PAEN
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1er mars 2013 donnant son accord pour le lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre du PAEN pour lequel un périmètre d'étude avait été délimité.

Suite à la réunion du 5 décembre 2018 à CORNEILHAN, la Commune a confirmé son intérêt pour le dispositif du PAEN permettant de mieux maîtriser les dérives foncières et de promouvoir durablement une agriculture respectueuse de l'environnement.

Afin de permettre le lancement de l'étude préalable à ce projet, la commune doit confirmer les espaces agricoles et naturels qu'elle souhaite intégrer à cette étude en référence aux limites délibérées le 1er mars 2013 (440 hectares pour BASSAN).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le périmètre choisi en 2013 pour l'étude préalable du PAEN, et de soumettre ce projet de périmètre au Conseil Départemental pour finalisation de l'étude.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le produit final attendu de 695 448.00 € étant suffisant pour l'équilibre du budget 2019, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2018 :
- Taxe d'habitation : 13.62 %
- Taxe Foncière bâti : 19.21 %
- Taxe Foncier non bâti : 63.75 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (fournitures et services extérieurs)	429 600.00 €	Atténuations de charges	12 000.00 €
Charges de Personnel	659 000.00 €	Recettes Fiscales (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières bâti et non bâti, Taxe sur la vente de terrains devenus constructibles, Fonds intercommunal de péréquation, attribution de compensation CABM)	799 000.00 €
Amortissement du matériel	31 727.90 €	Dotations de l'Etat dont :	422 900.00 €
Charges de gestion courante (Indemnités des élus, Incendie, subventions aux associations, contribution aux organismes intercommunaux)	143 300.00 €	DGF	205 000.00 €
		Solidarité rurale	73 400.00 €
		Nationale de Péréquation	38 900.00 €
		Agence postale	12 000.00 €
Charges financières (Intérêts des emprunts)	50 500.00 €	Compensation Etat	62 600.00 €
		Droits de mutation	30 000.00 €
Charges exceptionnelles	5 500.00 €	Dotation Cohésion sociale	1 000.00 €
Epargne brute virée en section d'investissement	416 634.19 €	Locations	28 620.00 €
		Travaux en Régie	203 976.00 €
		Régies Communales	66 150.00 €
		Résultats de l'Année 2018	203 616. 09 €
TOTAL DEPENSES	**1 736 262. 09 €**	**TOTAL RECETTES**	**1 736 262. 09 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital de la dette :	140 400. 09 €	Epargne Brute	416 634. 19 €
Programmes D'investissement :	523 286.00 €	Subventions dotations	373 300. 00 €
Travaux en Régie :	203 976.00 €	Fonds de compensations TVA	36 000.00 €
Restes à réaliser 2018	1 100 983.00 €	Taxes Urbanisme	10 000.00 €
		Amortissement Matériel	31 727.90 €
		Restes à réaliser	376 000.00 €
		Solde d'exécution	366 680.88 €
		Affectation des résultats	358 302.12 €
TOTAL DEPENSES	**1 968 645.09 €**	**TOTAL RECETTES**	**1 968 645.09 €**

Conseil Municipal

INVESTISSEMENT (PROJETS PRINCIPAUX)	
OPERATIONS	MONTANT BUDGET
Opération 348 : Travaux à l'Eglise	14 500.00 €
Opération 349 : Travaux Ecole (Jeux dans la cour)	36 290.00 €
Opération 357 : Renouvellement Eclairage Public	15 000.00 €
Opération 366 : Construction d'une aire de lavage et de remplissage des machines agricoles	436 083.00 € (RAR+ Crédits nouveaux)
Opération 380 : Requalification Cœur Historique	120 000.00 €
Opération 383 : Mise aux normes accessibilité des Abris Bus	10 000.00 €
Opération 389 : Requalification Grand'Rue Chemin Neuf	523 915.00 € (RAR+ Crédits nouveaux)
Opération 391 : Construction d'un restaurant scolaire	10 550.00 €
Opération 392 : Requalification chemins ruraux	68 200.00 €
Opération 393 : Aménagement Carrefour Cimetière	3 100.00 €
Opération 394 : Requalification Rue du Puits Neuf Rue de Belle Ville	50 000.00 €
Opération 395 : Aménagements Halle aux sports	10 476.00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
Les Lieux du lien	2 000.00 €
Voyages scolaires	2 200.00 €
Classes de découvertes	2 800.00 €
Collège de Servian Fournitures scolaires	1 000.00 €
Prévention routière	100.00 €
APEMA	100.00 €
Croix Blanche	190.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Course des Demains	250.00 €
Croix Rouge	100.00 €
Resto du Coeur	100.00 €
Secours Populaire	100.00 €
Soutien Apprentissage	355.00 €
Cercle des Bénévoles	25.00 €
U.N.C	100.00 €
Sclérose en plaque	100.00 €
Bibliothèque pour Tous	2 500.00 €
Ecole de Musique de Servian	3 000.00 €
Centre Aéré Villamont	3 500.00 €
TOTAL	18 620.00 €
Mos'Art	250.00 €
Boule Joyeuse	375.00 €
C.I.B	150.00 €
Syndicat de Chasse	350.00 €
Club de l'Amitié	380.00 €
Comité des Fêtes	4 500.00 €
Les Cousettes de Bassan	200.00 €
E.S.B Football	3 655.00 €
Foyer Rural	2 580.00 €
Mégalithe	100.00 €
Mosaïk	160.00 €
Tennis Club Bassanais	730.00 €
La Vie Anglaise	130.00 €
Roller Hockey	265.00 €
TOTAL	13 825.00 €

ETAT CIVIL

NAISSANCES
Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :
Giulia, Mai RABACCHIN le 24/01/2019
Elian, ZAVALA MISRAHI le 11/04/2019
Sacha, Pascal, José SERRANO-GONZALEZ le 13/04/2019
Laurenzia, Patricia SIJES le 17/04/2019

DÉCÈS
Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de
Sieglinde THOMAS décédé le 23/01/2019 à Bassan
François, Paul GRANELL époux de Anne-Marie Marcelle, Paulette, Eugenie MUR décédé 02/02/2019 à Béziers.
Micheline, Fernande MERY décédée le 05/02/2019 à Bassan.
Jeanine, Marie PAGÉS décédée le 05/02/2019 à Béziers.
José HERRERA veuf de Antonia AVALOS décédé le 19/02/2019 à Bassan
Isabelle, Marie, Yvonne, Aline GUYOT d'Asnières de Salins veuve de Roger FREJAVILLE décédée le 01/03/2019 à Bassan
Philippe, Jean-Pierre, Maurice BRUNEAU époux de Annick, Marguerite, Colette AUFRET décédé le 17/03/2019 à Boujan-sur-Libron
Marie-Thérèse, Virginie COUSIN épouse de Philippe, Auguste, Lucien DEBONNE décédée le 20/03/2019 à Béziers.
Jean-Michel SAN MARTIN décédé le 29/03/2019 à Bassan
Claude, Jean FABBRI époux de Josiane CÉRÉZO décédé le 22/04/2019 à Bassan
Claire Fernande Françoise LAPORTE veuve de Joseph AFFRE décédée le 03/05/2019 à Béziers

SAMU : 15

Pompiers : 18

Hôpital : 04 67 35 75 35

Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20

Police Bassan : 06 34 24 01 70 / 06 50 68 96 63

Police Servian : 06 12 52 30 97

EDF : 09 73 02 68 04

URGENCES eau/assainis. : 0977 401 138

CHIRURGIEN - DENTISTE
DAUMAS Sabrina : 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES
CABINET CAYLUS & BRINGER : 04 67 36 18 81

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES
FRADIN DE BELABRE Philippe 04 67 49 39 63
JIMENEZ Brice 06 73 60 62 03
GUELTON Mathey 06 18 12 53 94
GLAVEZ Sandrine 09 77 82 45 67
MARPLAY Alexandra 06 67 31 20 34
VERNIERES Adeline 06 59 91 14 09

MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE
BARDIN-TOLOMIO Lisa 06 89 54 36 57
CHENUT Monique 04 67 36 31 41

ORTHOPHONISTE
MOUSSAY Mylène :
BONNEL Sébastien : 06 15 08 46 31

OSTÉOPATHE
MACOU Ghislain : 06 68 09 52 21

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
TARRAGO Joëlle – 06 24 70 49 48

COMMUNIQUÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale des finances publiques

En vue de la mise à jour des plans cadastraux, le géomètre principal du cadastre effectuera des visites dans le village entre le 17 et le 28 juin. Ces visites concernent les habitations sur lesquelles ont été réalisés des travaux ou dont les plans ne sont pas à jour.



UNE ÉCOLE PARTICIPATIVE ET ACTIVE

Pour la commémoration du 8 mai, des élèves de l'école ont récité le poème « Liberté » de Paul Eluard, un poème parachuté dans les maquis pendant la guerre pour entrer dans la mémoire des combattants et soutenir l'espérance de la victoire.

La classe de CE2 de Mme Sandri-Luçon et la classe de CE2/CM1 de Mme Sonzogni ont plongé dans l'univers fantastique d'Alain Fornells. Grâce au talent de conteur de l'artiste et à d'ingénieux mécanismes sonores, tous les élèves ont été emportés dans un flot d'histoires où rire, émotion et surprise se mêlaient. Les meubles ont pris vie le temps d'un conte et se sont sagement rendormis. Les élèves, quant à eux étaient enthousiastes : après avoir ri, sursauté, tremblé, ils ont pu réaliser des créations avec des morceaux de cagettes et des nichoirs sur le thème de la nature ou de l'école. Les réalisations décoreront l'école !





QU'EST DEVENU LE BEL OLIVIER DE LA PLACETTE DU CARREFOUR GRAND RUE/RUE DE LA DISTILLERIE ?

Depuis le début des travaux en centre village, cette question a été posée un grand nombre de fois, surtout après le constat qu'il avait été remplacé par une batterie de containers destinés à recueillir les déchets divers du quartier.

Au-delà du fait que cette batterie de containers était nécessaire, qu'elle ne pouvait pas être installée ailleurs de façon satisfaisante, il a fallu faire un choix ; d'autant plus que le financement du projet obligeait à cette installation. Sinon pas de subvention…..
Pour rassurer tout le monde, cet olivier a été « déménagé » en en prenant le plus grand soin vers un cadre moins pollué que son carrefour d'origine, et il est en train de renaitre au cœur du jardin de Peyrefioc, avenue des bassins.





LE SNACK TYZOLY À BASSAN !

C'est un pari un peu fou. C'est avec une passion et une motivation hors norme que le snack Tyzoly s'est installé dans notre village.
Yoann et sa femme Lucie ont relevé le défi et vous accueillent dans leur Foodtruck, situé 30 boulevard du jeu de mail, tous les soirs de 18h à 22h en vous proposant une carte snacking variée et adaptée pour petits et grands.
Ce concept très familial et très accueillant a pour but de développer une restauration rapide et à emporter, indispensable dans notre village.
Le succès porte déjà ses fruits. Merci de passer vos commande par téléphone au 07.67.70.77.28



CAMPAGNE DE CAPTURE ET DE STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS

Des administrés nous ont signalé la présence en différents points de la commune de groupe de chats plus ou moins errants. Après vérification, il a été convenu d'engager avec la fondation « 30 millions d'amis » une campagne de capture et de stérilisation.
Cette campagne permettra de stabiliser la prolifération de ces chats qui font partie de l'équilibre naturel de leur territoire par leur action en, particulier sur les souris et les rats.



Petit rappel :

Il est formellement interdit d'attirer en particulier avec de la nourriture les animaux et notamment les chats (article 26 et 120 du règlement sanitaire départemental). Cette pratique est une cause d'insalubrité, de gêne pour le voisinage ; elle peut favoriser les maladies infectieuses.

AIRE DE JEUX AU CRÈS



Lors des réunions de quartier qui ont eu lieu courant 2018, une demande d'aménagement d'un espace loisir pour les jeunes enfants avait été demandée. Le terrain situé à l'entrée de la rue du Carignan, en bordure de la rue du Crès se prêtant bien à un tel projet, ce sont les équipements qui se trouvaient au boulodrome et qui y étaient peu utilisés, qui ont été transférés. Un toboggan et un cheval à bascule sont désormais disponibles pour les enfants du quartier.

Ce terrain étant suffisamment grand, nous étudions la possibilité d'éventuellement y installer d'autres éléments de loisir. Vos suggestions sont les bienvenues.

CANICULE

Canicule, fortes chaleurs,
Adoptez les bons réflexes



VOTRE NOUVEAU PHARMACIEN À BASSAN!



Je m'appelle Thomas BOUET, j'ai 31 ans, originaire d'un petit village du Gard, j'ai fait toutes mes études à la faculté de Montpellier. J'ai 7 ans d'exercice à mon compteur et je me sens prêt maintenant pour reprendre une pharmacie à mon compte.

J'ai choisi ce métier pour le contact humain avec les patients. De ce fait, l'exercice dans un village, où les rapports de confiance et d'entraide sont plus importants qu'en ville, s'est imposé à moi.

Toujours à l'écoute de mes patients, j'essaye en permanence de trouver des solutions. Pour cela je compte sur Delphine et Audrey pour m'épauler au quotidien et apprendre à mieux vous connaitre.

Dès le 1er juin ma porte est ouverte pour vous accueillir dans la bonne humeur !

VITESSE, STATIONNEMENT, SÉCURITÉ



Notre village sort d'une longue période de travaux, contraignante et peu confortable pour, en particulier les automobilistes, sans oublier bien sûr les piétons.
En centre village une grande tolérance a été de mise pendant toute cette période. Les zones bleues ont été neutralisées, certains stationnements même gênants ont été tolérés.
Les travaux étant terminés, les règlementations reprennent leur droit.

Les rues de notre village ont l'inconvénient de présenter des lignes droites que certains ont l'habitude de prendre pour des pistes de vitesses au grand désespoir des riverains, des piétons, surtout de ceux qui ont des enfants.
Les travaux d'aménagement ont permis de mettre en place des ralentisseurs pour obliger les amateurs d'excès à lever le pied, des coussins berlinois ont été installés.
D'autres aménagements seront réalisés pour réguler stationnement et vitesse qui sont les deux principales demandes des Bassanaises et Bassanais.
Ces équipements ont un coût financé par nos impôts qui pourraient être utilisés à des choses plus utiles ou agréables pour tous.
Une prise de conscience et un peu d'esprit civique des uns pourraient suffire à éviter ces dépenses qui sont, en particulier les ralentisseurs, source de mécontentement pour d'autres.

Prudence, civisme, respect d'autrui, des mots pour éviter des maux !

Constat : Stationnement gênant, sur un zébra, sur un carrefour.
Cause : insouciance, égoïsme, je m'enfoutisme .....
Conséquence : 5 bus bloqués pendant 1h, plusieurs dizaines de lycéens et collégiens en grand retard dans leurs établissements, sans compter les personnes allant travailler.

Amende très insuffisante pour un tel comportement .... MERCI !!!



CHAUVES-SOURIS



En levant la tête au cours de vos déambulations dans le village, vous remarquerez peut-être ces abris pour chauves-souris.

Leur installation est à l'initiative du Conseil Départemental pour faciliter la vie et, dans la mesure du possible, développer les groupes de pipistrelles dont l'essentiel de la nourriture est composé de moustiques.
Les moustiques étant les ennemis de nos soirées d'été, les chauves-souris y seront les bienvenues.

JOURNÉE PROPRETÉ GARRIGUE



Le bois, dit de la Garrigue, à un petit kilomètre du centre du village est un lieu apprécié de tous que nous soyons promeneurs, joggers, vttistes, ou tout simplement amateurs de pique-nique, de nature et de grand air, sans oublier les chasseurs.
Hélas, certains usagers ou surtout visiteurs de passage ont tendance à le considérer comme un lieu de dépôt de déchets divers, en particuliers de gravats de chantiers, de pneumatiques usagés, ferrailles et autres encombrants.
C'est beaucoup plus simple et surtout irresponsable et irrespectueux que de faire l'effort d'aller jusqu'à la déchetterie toute proche, sur la route de Servian. Certains vont même jusqu'à y abandonner en les brulant des voitures, volées à n'en pas douter. Encore plus irresponsables et inconscients.

Depuis de longues années, à chaque printemps, une journée est dédiée à un grand nettoyage. Elle est proposée par le Foyer Rural en partenariat avec la Mairie et cette année encore elle a rassemblé une cinquantaine de personnes, enfants compris. Au cours de la matinée, plusieurs groupes ont quadrillé le terrain et selon les zones la nature des déchets était variée :

Dans les endroits les plus fréquentés par les promeneurs, encore quelques bouteilles, canettes et autres emballages et mégots de cigarette (Aie, Attention !!). En nette amélioration chaque année. Plusieurs sacs malgré tout. Merci, effort à poursuivre !

Ailleurs, des déchets de petits chantiers de bricolage tels que moquette, carrelages… Enfin aux limites de Bassan et Boujan et Béziers comme chaque année de gros dépôts de chantiers ou de pneumatiques. Là, ce sont deux camions bien remplis qui ont du être ramenés au village pour les transférer ensuite à la déchetterie. Hélas ces dépôts, vu leur localisation, ne sont pas le fait de Bassanais mais d'artisans et particuliers peu scrupuleux des communes voisines.

Il semble nécessaire, avec la ville de Béziers et la commune de Boujan que nous trouvions un accord de règlementation et d'interdiction des accès qui mènent à ce lieu. A suivre donc…

Après cette belle collecte, les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la Mairie et d'un repas convivial offert par le Foyer Rural.

L'après-midi s'est poursuivi avec des jeux pour les enfants (course en sac, chamboule tout) et des démonstrations de zumba et de qi qong.

Chacun a pu ensuite rentrer chez lui avec la satisfaction d'une journée bien remplie, d'avoir passé un bon moment de convivialité et surtout avec le sentiment et le plaisir d'avoir accompli un acte civique pour notre nature.
Un grand MERCI à tous !



UN SERVICE TRANSPORT CONNECTE

Le nouveau service transport de l'agglo possède aujourd'hui un outil moderne et connecté, adapté à tous ses usagers : le site dédié Beemob.fr



Quel que soit son outil de navigation (ordinateur, smartphone, tablette), on peut y consulter les plans du nouveau réseau, les infos trafic en temps réel et recharger *en un clin d'œil son titre de transport.*

AIDES FINANCIÈRES INTERCOMMUNALES EN CENTRES ANCIENS

Vous venez d'acquérir ou êtes propriétaire(s) d'un logement (ou immeuble) situé en centre ancien de la commune de BASSAN.

L'Agglomération Béziers-Méditerranée, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Revitalisation des centres anciens » soutient vos projets de travaux.

Si vous occupez vous-même votre logement, certains dispositifs vous sont dédiés, notamment :

- **l'aide dite aux « Travaux Lourds »**, qui s'élève à 25 % du montant H.T. des travaux, dans la limite de 12 500 €,
- **l'aide à la mise en place de batardeaux**, qui s'élève à 10 % du montant T.T.C des travaux, dans la limite de 500 €,
- **l'aide à l'accession**, qui s'élève à 3 000 €,
- **l'aide à la sortie de vacance**, qui s'élève à 1 000 €.

Attention, certaines de ces aides sont limitées dans le temps !

N'attendez plus et appelez dès à présent la Maison de l'Habitat Durable :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

1, Avenue du Président Wilson
Résidence CHAPAT
34 500 BEZIERS
Tél. 04 99 41 34 94

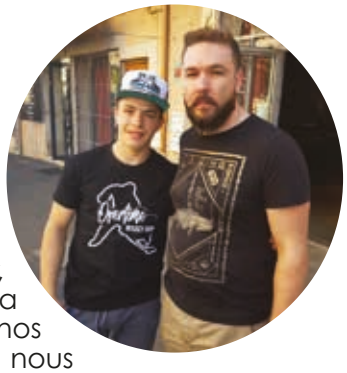
FOYER RURAL



Tout comme l'année dernière, une journée nettoyage à la garrigue de Bassan était organisée. Elle a eu lieu le samedi 11 mai. Un beau succès tant par la participation que par la collecte des déchets et l'animation. Merci à toutes et tous !

Le 16 février en soirée, était organisé un diner spectacle animé par les P'tites françaises avec un repas servi par les Savouries. Nombreux étaient les participants que nous remercions chaleureusement.

HOCKEY ROLLER



Un Bassanais chez les Bleus. Mayron UGAL, jeune Bassanais de 14 ans a reçu pour la première fois une convocation pour participer au stage équipe de France de Roller Hockey du 27 au 30 mai prochain à Voiron dans les Alpes en vue des championnats d'Europe des moins de 16 ans en Août prochain à Roana en Italie.

C'est une grande fierté pour le club des Fous de Bassan et tout particulièrement pour Yann EDMOND, président du club et entraîneur de Mayron depuis son plus jeune âge.

«Il a commencé à jouer à 7 ans et très vite a montré de bonnes dispositions jusqu'à devenir un joueur redouté par toutes les équipes du championnat. L'an dernier, il a activement participé à la 5ème place nationale de nos benjamins et cette année, nous sommes très fiers de le voir être appelé en équipe de France.»
Une première sélection chez les Bleus pour Mayron qui sera peut-être le début d'une carrière de haut niveau.

LE COMITE DES FETES NOUVEAU EST ARRIVE !

L'été arrive, nous y sommes presque. La traditionnelle fête locale du 26 au 28 Juillet aura lieu comme chaque année sur la promenade!

Un nouveau bureau et une nouvelle équipe pour vous accueillir. Une équipe motivée et dynamique!

Nous avons cette année décidé de diversifier la programmation. Il y en aura pour tout le monde.
Coté restauration ça change aussi, vendredi et samedi tapas froides et chaudes au choix, saucisse/merguez frites et moules frites. Dimanche repas assis avec la traditionnelle paella.

ANIMATION :
- **Vendredi :** Bal avec DJ Dim.
- **Samedi :** Baby mousse puis grande soirée mousse avec Sound Light.
- **Dimanche :** Grand spectacle avec la compagnie orchestre Patrice Pericard.

Toujours les concours de pétanques samedi et dimanche et le loto le dimanche après-midi.

Dans le but de lancer la saison estivale, le comité des fêtes organise cette année, le samedi 15 Juin sur la promenade une soirée «De Festas en Festas» avec tapas et soirée Gipsy flamenco.



Nous vous attendons nombreux.

Nous vous ferons prochainement une petite visite à domicile pour vous présenter le livret programme complet de cette fête d'été 2019.

TENNIS CLUB BASSANAIS



ECOLE DE TENNIS
Le mercredi 17 avril, les enfants de l'école de tennis ont pu participer de 14h à 16h à une animation tennis organisée par Sophie avec jeux et mini tournoi qui s'est terminée par une chasse aux œufs de Pâques. Cet agréable après-midi, très animé et joyeux, a été suivi d'un goûter.

CHAMPIONNAT DE L'HÉRAULT DAMES DIVISION PROMOTION

Notre équipe féminine engagée en Division Promotion du Championnat de l'Hérault s'est à nouveau distinguée cette année.

En effet, après avoir terminé Première de sa poule de qualification, l'équipe est arrivée jusqu'en finale et s'est ainsi hissée en Régionale pour la saison prochaine.
Félicitations à toutes les joueuses qui ont fait partie de cette équipe



COUPE COURTÈS MESSIEURS
L'équipe masculine engagée cette année comprenait des joueurs qui participaient pour la première fois à cette compétition. Elle a pris une honorable 4ème place en battant notamment les équipes de Servian et Marseillan.





Banquet des séniors















Bassan en images



Carnaval





Carnaval









Carnaval





Course des demains



Course des demains

Les rendez-vous

JUIN

Vendredi 7 : 1er Marché de Producteurs

Dimanche 9 : Vide Grenier

Samedi 15 : «De Festas en Festas» organisé par le comité des fêtes

Dimanche 16 : Finales du Tournoi de Tennis et remise de récompenses

Vendredi 21 : «Soirée Divine» organisé en collaboration avec l'Agglo

Samedi 22 : 2ème Nocturne de Bassan

Dimanche 23 : Repas du Club de l'Amitié

Jeudi 27 et Vendredi 28 : Fête de l'École

Samedi 29 : Gala de fin d'année et soirée du Foyer Rural

Dimanche 30 : Salon de thé organisé par la Vie Anglaise

VACANCES ÉTÉ à partir du samedi 6 juillet

JUILLET

Mercredi 3 : «Les Mercredis du Jazz»

Vendredi 5 : 2ème Marché de Producteurs

Mercredi 10 : «Les Mercredis du Jazz»

Vendredi 12 : Vide Grenier Nocturne

Dimanche 14 : Fête Nationale du 14 Juillet

Mercredi 17 : «Big Band» de l'ecole de Musique de Servian

Vendredi 26, Samedi 27 et Dimanche 28 : Fête Locale

AOÛT

Vendredi 2 : 3ème Marche de Producteurs

Vendredi 9 : Vide Grenier Nocturne



